



EnFraTel
Solutions en télécommunications

3 Rue de la Rigole 78180 Montigny le Bretonneux
Agences Paris VII et 77
enfratel@enfratel.com 01.39.44.27.27

Certifiés partenaires
 Mitel AASTRA
Yeastar
tiptel
Synelyans
Yealink Htek

Politique tarifaire

Nous sommes une société de services, et à ce titre nous privilégions la qualité, le conseil et une juste politique des prix.

Nous avons réduit les frais de structure au minimum,

Pas de locaux de prestige,

Un choix limité, mais volontaire des constructeurs capables de satisfaire, par leurs gammes, l'ensemble de nos clients.

Un stock suffisant pour assurer une maintenance des installations des clients sous contrat.

Une technicité de pointe nécessitant une remise à niveau permanente des techniciens...

Tout cela a un coût.

Malheureusement, à la juste rémunération de notre travail s'ajoutent des coûts toujours plus élevés des déplacements (durée, Parking) dont la durée s'allonge du fait de la circulation et de l'impossibilité de stationner en dehors des parkings payants dont les coûts ne cessent d'augmenter dramatiquement.

De même les charges annexes de gestion des clients sans contrats, et des clients qui, ayant un contrat, négligent de nous payer à échéance nous obligeant à des relances, nous imposent de compter (pour cette clientèle) des frais, de participation.

Les clients avec contrat de maintenance sont toujours prioritaires

Les clients sans contrat n'ont pas la garantie des délais d'intervention

Suivant la Loi L441-6, aucun règlement ne doit dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours nets, date de facture.

Le client dépassant ces délais sera considéré comme mauvais payeur et le dossier transmis au contentieux avec application systématique des pénalités prévues.

Veillez consulter la Loi sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000047381736/2023-04-01/

Si nous nous chargeons de faire les demandes auprès des opérateurs, nous ne sommes absolument pas maître (ni responsable) des délais et frais de réalisation.

Enfin, nous attirons votre attention sur les conditions générales que vous pouvez télécharger sur notre site

www.enfratel.com Ces conditions générales ainsi que la politique tarifaire sont applicables pour toutes nos relations.

Restant à votre disposition,

Recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations

Conditions générales, tarif de nos prestations sur www.enfratel.com . E.F.T. et EnFraTel sont les sigles de

La S.A.R.L. Entreprise Française des Télécommunications 3 rue de la Rigole 78180 Montigny le Bx. au capital de 7.622,45 €
R.C.S. Versailles B 412 772 063 SIRET 412 772 063 000 19 APE 33.20.D. Admis Installateur en Télécommunications A.R.T. N° 4302B

TARIF aout 2023 en € H.T.

Intervention minimum 1H	298€ HT
Intervention 2H	420€ HT
Intervention 3H	540€ HT
Au-delà	
½ Journée	680€ HT
1 Journée	990€ HT

L'intégralité du temps nécessaire à la satisfaction du client sera facturé.

Tarifs applicables en dehors d'un devis préalable.

Téléassistance (sans garantie qu'un déplacement sur place ne soit pas nécessaire et facturé comme tel)

Facturation à la demi-heure sur la base de **75€ HT**

Une adresse IP accessible par le WAN doit être mise impérativement à notre disposition sur tous nos PABX et/ou IPBX

En cas d'absence toutes modifications avec ou sans contrat de maintenance seront facturées au tarif **55€ HT**.

Frais de participation

Pour les clients sans contrats et/ou clients avec contrat ne respectant pas les délais de règlements des factures précédentes (après relance simple), et nécessitant de ce fait, un suivi et des frais.

Par facture **50,00 € HT**

Interventions demandées en urgence

Toutes demandes et/ou exigences d'intervention en urgence nécessitant le détournement du programme des techniciens seront facturées sur la base minimale de la catégorie **½ Journée**

Aucune réduction et aucun accord préalablement convenu ne seront accordés.

Interventions en dehors des heures et jours ouvrés

En dehors des heures et jours ouvrés, les conditions d'interventions seront indiquées au client, ou, à défaut, le tarif appliqué sera majoré de 100%, pouvant se cumuler à l'article précédent.

Information sur les réactualisations des contrats de maintenance

Les contrats de maintenance sont réactualisés chaque année au 31 décembre en fonction des derniers indices connus de la profession (en principe de juillet à juillet) et applicables sur les prochaines factures.

La formule applicable à tous les contrats de maintenance, étant, à ce jour :

Coefficient d'actualisation = $0.125 + (0.1 \times (TCH/TCH^*)) + (0.775 \times (ICTrev-TS/ICTrev-TS^*))$

« * » correspondant au précédent indice ayant servi de référence, soit :

12,5% de la valeur du contrat ne change pas, 10% suit l'évolution de l'indice TCH et 77,5% suit l'évolution de l'indice ICTrev-TS

Indice TCH et ICTrev-TS (industries mécaniques et électriques) sont accessibles sur le site de l'INSEE.

Rappel :

Les conditions générales ainsi que la politique tarifaire sont applicables pour toutes nos relations.

Direction Gilles PORCHER 01 39 44 28 61

Web : www.enfratel.com

Commercial Marc PORCHER 06 03 08 77 77

Courriel : enfratel@enfratel.com

Technique Eric PORCHER 06 81 91 03 31

Conditions générales, tarif de nos prestations sur www.enfratel.com . E.F.T. et EnFraTel sont les sigles de

La S.A.R.L. Entreprise Française des Télécommunications 3 rue de la Rigole 78180 Montigny le Bx. au capital de 7.622,45 €
R.C.S. Versailles B 412 772 063 SIRET 412 772 063 000 19 APE 33.20.D. Admis Installateur en Télécommunications A.R.T. N° 4302B